

Véran : les non-vaccinés contaminés privés de passe vaccinal !



C'est énorme ce qu'a annoncé Véran, hier soir, sur BFM.

Olivier Véran (@olivieveran): "Pour bénéficier du pass, il faut que le système immunitaire ait été stimulé au moins trois fois" [#questionBFMTV](#) pic.twitter.com/CxD17l7fcz

– BFMTV (@BFMTV) [February 2, 2022](#)

Il s'appuie sur la triple immunité recommandée par le professeur Fischer, le M. Vaccin du gouvernement. Donc, alors que jusqu'à maintenant, le fait d'être reconnu positif au Covid vous valait un passe sanitaire valable 6 mois, désormais la possession de ce passe sera conditionnée au fait d'avoir eu au moins une dose, voire deux doses, si vous avez été

contaminé une fois, ou trois doses si vous n'avez jamais été contaminé. C'est terminé, plus aucun non-vacciné ne pourra donc disposer du passe sanitaire !

Lequel passe sanitaire pourrait disparaître... juste avant le premier tour des élections !

Petit rappel : hier, la vidéo sur Anne-Sophie Lapix a eu des soucis dans la journée. Voici la bonne version.